

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 25 mai à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 27 mai 2020, s'est réuni en Mairie en session extraordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents : 11**

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

**Absents excusés : 0**

**Procurations : 0**

**Votants : 11**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°20200529-03 : Remplacement / déplacement conduite distribution AEP hameau de La Grenonnière**

Monsieur le Maire-Adjoint présente au Conseil municipal le projet de remplacement / déplacement d'une conduite de distribution du réseau d'eau potable au hameau de La Grenonnière. Il s'agit d'une portion de conduite qui traverse actuellement une propriété privée, sans qu'il n'y ait de convention de servitude. Par ailleurs il y a des suspicions que celle-ci soit en plomb. Le projet consiste à dévier le tracé sous le chemin communal qui contourne la parcelle et à mettre en œuvre une conduite.

Monsieur le Maire-Adjoint présente le projet de tracé de la nouvelle conduite, son chiffrage et le plan de financement prévisionnel proposé.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	1 100,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	6 067,39 €	50 %
Remplacement / déplacement conduite	11 034,78 €	Département de l'Isère	3 640,43 €	30 %
		Autofinancement commune	2 426,96 €	20 %
<b>Total dépenses</b>	<b>12 134,78 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>12 134,78 €</b>	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de retenir le projet tel que présenté ci-dessus,

**approuve** le plan de financement et sollicite une aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AE RMC) d'un montant de 6 067,39 €, et une aide du Département de l'Isère d'un montant de 3 640,43 €,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**